

MARBRERIE ROSSET

Chemin Gillard – Z.I des Chartinières
01120 DAGNEUX
Habilitation N° 08 01 058
marbrerie.rosset@gmail.com
tél : 04 78 06 18 04

TARIFS 2026

INFORMATIONS SUR LE DÉFUNT

Nom : _____

Transfert le _____ à _____ h _____

Nom de naissance : _____

à _____

Prénom : _____

Soins de conservation le _____ à _____ h _____

Né(e) le : _____

à _____

à : _____

Mise en bière le _____ à _____ h _____

Âge : _____ Profession : _____

à _____

Demeurant à : _____

Fermeture du cercueil le _____ à _____ h _____

Décédé(e) le _____ à _____ h _____

Cérémonie le _____ à _____ h _____

à _____

Inhumation le _____ à _____ h _____

Parents décédés : mère oui non père oui non

Crémation le _____ à _____ h _____

Si non, profession(s) : _____

Reprise des cendres le _____ à _____ h _____

Contacts : Presbytère (Tel) _____

par _____ à _____

RDV avec la famille le _____ à _____

Destination des cendres : _____

Mairie : _____ Tel _____

Hôpital (Tel) _____

Autres : _____

Infos concession (nom, emplacement, nombre de places, date d'acquisition / renouvellement, nom de la dernière personne inhumée, lien de parenté, inscriptions existantes...)

Je soussigné(e) M _____

Lien de parenté _____

Domicilié(e) à _____

Tel : _____ Mail : _____

déclare avoir pris connaissance du devis et du bon de commande qui m'ont été soumis et remis à ma demande, arrêtés à la somme de _____ €.
J'ai pris connaissance que les prix de certains services, fournitures ou débours ne sont pas connus exactement au moment de la rédaction de ce devis.

Nom de l'opérateur (cachet) :

Le _____ à _____ Signature du soussigné

Commentaires : en application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion. En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès d'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>.

Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRIX TTC Prestations obligatoires ⁽¹⁾	PRIX TTC Prestations non obligatoires ⁽¹⁾
1-Préparation, organisation des obsèques		
Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossier)		€
Réalisation de _____ (nombre) faire-part		€
Compositions florales		€
Plaques et articles funéraires		€
Autres : _____		€
Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile)		€
Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international)		€
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).	32,00€	
Toilette funéraire et habillage du défunt	138	€
CHAMBRE FUNÉRAIRE		
Frais d'admission		€
Frais de séjour en case réfrigérée	156	€
Frais de séjour en salon de présentation		€
Autres : _____		€
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)		
Véhicule funéraire		€
Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)	78,00€	
Forfait de transport ou transport pour un trajet de 50 km aller / retour	401,50€	
Frais de mise à disposition de personnel		€
Autres : _____		€
3-Cercueil et accessoires		
-Cercueil (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité	1155,00€	
et / ou -Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)		€
Capiton		€
Emblème civil / religieux placé sur le cercueil		€
Autres : _____		€
4-Mise en bière et fermeture du cercueil		
Frais de mise à disposition du personnel		€
Autres : _____		€
5-Transport du défunt après mise en bière		
Véhicule funéraire		€
Forfait de transport ou transport pour un trajet de _____ km aller / retour		€
Frais de mise à disposition de personnel		€
Autres : _____		€

	PRIX TTC Prestations obligatoires ⁽¹⁾	PRIX TTC Prestations non obligatoires ⁽¹⁾
6-Cérémonie funéraire		
Véhicule funéraire		€
Personnel (dont _____ porteurs)		€
Mise à disposition d'un maître de cérémonie		€
Registre de condoléances		€
Autres : _____		€
7A-Inhumation		
Personnel pour inhumation	560,75€	
Creusement et comblement de fosse	607,20€	
Ouverture / fermeture de caveau	535,20€	
Démontage/ montage de monument funéraire		€
Fourniture d'un caveau _____ (nombre) places		€
Autres travaux de marbrierie		€
Personnel (portage du cercueil)		€
Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau)		€
Autres : _____		€
Autres : _____		€
7B-Créma		
Personnel pour crémation	560,75€	
Fourniture d'une urne avec sa plaque	108,45€	
Emblème civil / religieux placé sur l'urne		€
Scellement sur un monument funéraire	75,00€	
Dépôt de l'urne dans un columbarium	90,00€	
Inhumation de l'urne	252,00€	
Dispersion des cendres en jardin du souvenir ⁽²⁾	50,00€	
Personnel (portage du cercueil)		€
Autres : _____		€
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles		
Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT) ⁽³⁾	25€	
Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) ⁽³⁾	372€	
Publication d'un avis dans la presse		€
Frais de culte		€
Redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) ⁽³⁾		€
Autres : _____		€
Autres : _____		€
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :		
TOTAL TTC de l'ensemble des prestations obligatoires		€
TOTAL TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires		€
TOTAL TTC		€

Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.⁽²⁾ La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.⁽³⁾ Frais non soumis à TVA.
Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 25-01-0055.

Dont TVA : _____

Acompte versé : _____

Restant dû : _____